



Colloque du 18 mars 2016

« Le contrôle parlementaire des opérations de sécurité et de renseignement »

Présentation :

L'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de la sécurité et de la défense sont essentiellement du ressort du pouvoir exécutif, dans la mesure où c'est souvent le gouvernement qui rédige les projets de lois y afférents. Toutefois, celles-ci ne doivent pas être soustraites au contrôle des représentants du peuple : le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité et de la défense est au cœur même du fonctionnement démocratique des institutions de l'Etat et de l'équilibre des pouvoirs.

Dans le contexte sécuritaire tunisien, l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) cherche à asseoir son rôle d'organe de contrôle de l'activité du gouvernement dans ce secteur. En accomplissant cette mission, elle se trouve confrontée à un double défi : d'un côté, les parlementaires doivent prendre part à la nécessaire réforme du système de sécurité, qui est une exigence primordiale pour la réussite du processus de consolidation de la transition démocratique. De l'autre, l'efficacité des opérations de sécurité et de renseignement, qui dépend d'une stratégie claire, notamment en matière de lutte contre le terrorisme, doit être conciliée avec l'Etat de droit et les exigences du contrôle démocratique et civil des forces armées.

Objectifs :

Le colloque vise à poursuivre les objectifs suivants :

- Permettre aux Membres de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), ainsi qu'aux parties prenantes du processus de décision dans ce champ des politiques publiques de mieux saisir les enjeux constitutionnels et institutionnels du contrôle parlementaire des opérations de sécurité et de renseignement ;
- Etablir un état des lieux du fonctionnement des deux commissions parlementaires chargées des questions de sécurité et de défense au sein de l'ARP et débattre des actions et des réformes à mener pour un meilleur contrôle parlementaire du secteur de la sécurité ;
- Débattre des mécanismes institutionnels du contrôle parlementaire des opérations de sécurité et de renseignement à la lumière des expériences internationales ;
- Débattre de la dimension externe du contrôle parlementaire des opérations de sécurité et de renseignement, au travers du rôle de la diplomatie parlementaire dans la coopération internationale en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

Organisateurs du colloque

- L'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP)
- Faculté de Droit et de Science Politique de Nice (CERDACFF)
- Le Centre International de Formation Européenne (CIFE) –
- Le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Tunisie (SCAC)
- National Democratic Institute (NDI)
- L'Institut Tunisien des Elus (ITE)

Programme du colloque

- **Accueil (8:30)**

Matinée (9 : 00 – 12 : 15)

Discours de bienvenue et ouverture du colloque (9:00 – 10:00)

- Discours de bienvenue, M. Riadh JAIDANE, Maître de conférences associé à la Faculté de Droit et de Science Politique de Nice et Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP)
- Discours d'introduction de son Excellence M. Mohamed ENNACEUR, Président de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP)
- Discours de M. Hédi MAJDOUB, Ministre de l'Intérieur
- Rapport introductif de M. Fadhel MOUSSA, Professeur des universités, ancien Doyen de la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Membre de l'Assemblée Nationale Constituante, et Membre expert du Conseil scientifique de l'Institut Tunisien des Elus

- **Pause-café (10:00 – 10:15)**

- **Panel 1 (10:15 – 12:15)**

Introduction : Le Parlement et le pouvoir exécutif face aux enjeux de sécurité

- **Modérateur** : Mme Pauline TÜRK, Professeure des universités, Faculté de Droit et de Science Politique de Nice (CERDACFF)
- 10:15 – 10:30 Présentation générale : « La Tunisie face aux enjeux de sécurité », Mme Badra GAALOUL, Présidente du Centre International des études stratégiques, sécuritaires et militaires

- 10:30 – 10:45 Présentation des deux commissions chargées des questions de sécurité et de défense au sein de l'ARP, Mme Leïla CHETTAOUI, Députée, Membre de la Commission législative de l'organisation de l'administration et des forces armées et de la Commission spéciale sécurité et défense
- 10:45 – 11:00 « La lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, la coopération internationale et la diplomatie parlementaire », M. Taoufik BOUACHBA, Professeur agrégé à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de Tunis
- 11:00 – 11:15 « Le rôle du Parlement et de la société civile en matière de protection des droits de l'homme dans la réforme du secteur de la sécurité », M. Halim MEDDEB, Conseiller juridique au sein de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)
- 11:15 – 11:30 « Quand les politiques contrôlent les techniciens », M. Kelly LAMROCK, consultant, analyste politique, ancien Ministre fédéral de l'Education et ancien Député de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick au Canada
- 11:30 – 11:45 « La coopération des collectivités territoriales en matière de terrorisme », Mme Claudine TERRAZZONI, Maître de conférences à la Faculté de Droit et de Science Politique de Nice(CERDACFF), Adjointe au Maire de la Ville de Tourrette-Levens

11:45 – 12:15 Questions et discussion

Déjeuner (12:30 – 14:00)

Après-midi (14:00 – 17:30)

- **Panel 2 (14:00 – 15:30)**

Les mécanismes du contrôle parlementaire des opérations de sécurité

- **Modérateur** : M. Lotfi NABLI, Professeur des universités et Président de la Commission spéciale sécurité et défense (ARP)
- 14:00 – 14:15 « Planification stratégique et développement institutionnel pour les commissions parlementaires à vocation sécuritaire », M. Maxime POULIN, Chef de Bureau adjoint du Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) à Tunis
- 14:15 – 14:30 « Le contrôle parlementaire de l'état d'urgence », M. Riadh JAIDANE, Maître de conférences associé à la Faculté de Droit et de Science Politique de Nice (CERDACFF) et Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP)
- 14:30 – 14:45 « La coopération des administrations françaises en matière de lutte contre le terrorisme », M. Xavier LATOUR, Professeur des universités à la Faculté de Droit et de Science Politique de Nice (CERDACFF) et Secrétaire général de l'Association française de droit de la sécurité et de la défense (Intervention à distance – communication lue)
- 14:45 – 15:00 « Les régimes juridiques des circonstances exceptionnelles », M. Christian VALLAR, Professeur des universités et Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique de Nice, Directeur du Centre d'études et de recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal (CERDACFF)

15:00 – 15:30 Questions et discussion

- **Pause-café (15:30 – 15:45)**

- **Panel 3 (15:45 – 17:45)**

Les mécanismes du contrôle parlementaire des opérations de renseignement

- **Modérateur** : M. Jalel GHEDIRA, Président de la Commission législative de l'organisation de l'administration et des forces armées (ARP)
- 15:45 – 16:00 « Terrorisme international : la coopération en matière d'échange d'informations », M. Philippe WECKEL, Professeur des universités à la Faculté de Droit et de Science Politique et membre du Conseil d'administration de la Société française pour le droit international
- 16:00 – 16:15 « Le contrôle parlementaire des activités de renseignement », Mme Pauline TÜRK, Professeure des universités à la Faculté de Droit et de Science Politique de Nice (CERDACFF)
- 16:15 – 16:30 « Les défis liés à la gouvernance des services de renseignement dans les sociétés démocratiques ? », M. Jonas LOETSCHER, Chef de Bureau du Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) à Tunis
- 16:30 – 16:45 « Quelles réformes pour la Tunisie en matière de renseignement ? Et quelles modalités pour le contrôle parlementaire du renseignement ? », M. Fawzi ALOUI, Colonel Major, spécialiste du renseignement militaire
- 16 :45 – 17 :00 « Le contrôle parlementaire du renseignement : l'exemple français », M. Jean-Michel BOUCHERON, Conseiller aux affaires stratégiques au Cabinet du Président de l'Assemblée nationale française, M. Claude BARTOLONE, et ancien Député de l'Assemblée nationale (A confirmer).

17:00 – 17:30 Questions et discussion

- **Rapport de synthèse et clôture (17:30 – 18:00)**

- **17:30 – 17:45 Rapport de synthèse :** M. Christian VALLAR, Professeur des universités, Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique de Nice, Directeur du Centre d'études et de recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal (CERDACFF)
- **17:45 – 18:00 Clôture du colloque :** M. Farhat HORCHANI, Ministre de la Défense Nationale